

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « ANGEL'S LINE »

Siège Abidjan, Koumassi, ABIDJAN COMMUNE DE  
KOUMASSI SOGEPHIA non loin de SATOCI, Lot 253, Ilot 23

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/06/2023 , et enregistrés au CEPICI le 15/06/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANGEL'S LINE »

Objet :

- TRANSPORT DE BIENS ET DE PERSONNES
- TRANSIT, IMPORT-EXPORT
- FOURNITURE DE BUREAU
- PRESTATION DE SERVICES DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN COMMUNE DE  
KOU MASSI SOGEPHIA non loin de SATOCI, Lot 253, Ilot 23

Dirigeant(s) M LAGBO NIAMBA JEAN-BAPTISTE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-06957 du 30/06/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°47199/GTCA/RC/2023 du 30/06/2023

